

# **Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1994)**

du 28 septembre 1994

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution;  
vu le message du Conseil fédéral du 23 mars 1994<sup>1)</sup>,  
arrête:*

## **Article premier**

<sup>1</sup> Les projets de construction et les crédits additionnels présentés dans le message du 23 mars 1994 sont approuvés.

<sup>2</sup> Les crédits d'engagement ci-après sont ouverts à cet effet:	Fr.
a. ouvrages et installations militaires selon l'appendice	193 480 000
b. crédit de programme pour les coûts supplémentaires dus au renchérissement	2 000 000

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Le Conseil fédéral peut procéder, dans la limite des crédits d'ensemble mentionnés à l'article premier, 2<sup>e</sup> alinéa, lettre a, à des transferts de peu d'importance entre les différents crédits d'engagement.

<sup>2</sup> Les crédits de paiement sont inscrits aux budgets annuels.

## **Art. 3**

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 17 juin 1994

La présidente: Gret Haller

Le secrétaire: Anliker

Conseil des Etats, 28 septembre 1994

Le président: Jagmetti

Le secrétaire: Lanz

N36684

<sup>1)</sup> FF 1994 II 549

## Liste des ouvrages militaires

<b>2 Ouvrages militaires</b>		
21 <i>Ouvrages de combat et de conduite de l'armée</i>	Crédit d'engagement Fr.	
211 Crédit de programme pour des adaptations et des rénovations de l'infrastructure de conduite et des ouvrages de combat		11 000 000
22 <i>Constructions pour la logistique</i>		
221 Constructions pour avion de combat FA-18, 1 <sup>re</sup> étape		39 650 000
222 Sarnen, arsenal fédéral; Construction d'une halle de réparation et d'un dépôt de citerne, assainissement de l'exportation de base		19 000 000
223 Rümlang; Acquisition et adaptation d'immeubles pour le bataillon d'aéroport 42		11 400 000
23 <i>Constructions destinées à l'instruction</i>		
231 Payerne, base militaire; Construction d'un bâtiment de simulateur pour le FA-18		22 700 000
232 Brigels, place de tir DCA; Nouveaux bâtiments pour l'instruction aux missiles DCA STINGER		22 770 000
233 Hinterrhein, place de tir de chars; Amélioration de l'infrastructure de la place, 1 <sup>re</sup> étape		15 000 000
234 Frauenfeld, place d'armes; Agrandissement de la place réservée à l'artillerie mécanisée dans l'Auenfeld, 3 <sup>e</sup> étape		17 000 000
235 Crédit de programme pour la rénovation de logements de troupe		15 000 000
24 <i>Constructions pour la technique d'armement</i>		
241 Spiez; Transformation du fortin d'artillerie de Hondrich en un ouvrage d'essais d'explosions et de mesures de munitions		12 960 000

Ouvrages militaires

---

	Crédit d'engagement Fr.
25 <i>Constructions diverses</i>	
251    Crédit de programme pour la rénovation de domaines d'affermage sur les places d'armes et de tir	<u>7 000 000</u>
Total des ouvrages militaires	<u>193 480 000</u>

N36684

**Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1994)  
du 28 septembre 1994**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.10.1994
Date	
Data	
Seite	1870-1872
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 955

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.  
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisse.  
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.